

L'an deux mille quinze, le sept avril à dix-huit heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 1^{er} avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 04, s'est terminée à 21 h 11.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame Aurélie BERTHOLOM qui est entrée en séance à 18 h 23 (procuration donnée à Monsieur Didier SANCEAU), Madame Frédérique BOESSE qui est entrée en séance à 18 h 21, Madame Carina FOURNIER qui est entrée en séance à 18 h 44 (procuration donnée à Monsieur Gildas CORNEC) et Madame Cathy KERLOCH qui est entrée en séance à 19 h 23 (procuration donnée à Monsieur Joël SPITZ).

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

① FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Fiscalité directe locale pour 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (cinq votes contre : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

✎ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2015 :

1. taxe d'habitation18,28 %,
2. taxe sur le foncier bâti21,14 %,
3. taxe sur le foncier non bâti67,86 %,

✎ prend note du produit fiscal correspondant qui s'élève, hors allocations compensatrices, à 7 457 777€, calculé comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Taxe d'habitation	22 537 000	18,28	4 119 764
Foncier bâti	15 140 000	21,14	3 200 596
Foncier non bâti	202 500	67,86	137 417
		TOTAL	7 457 777

1.2. Budgets primitifs 2015 : Commune – Eau – Assainissement – Ports – Lotissement communal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

↳ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets primitifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement, des ports et du lotissement communal pour 2015.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL(Vote par nature)

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	13 015 000	13 015 000
Investissement	5 615 000	5 615 000
Cumul	18 630 000	18 630 000

Vote intervenu : à la majorité (cinq votes contre : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT et Anne BUREL).

BUDGET EAU POTABLE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	616 000	616 000
Investissement	845 000	845 000
Cumul	1 461 000	1 461 000

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL).

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	787 000	787 000
Investissement	2 049 000	2 049 000
Cumul	2 836 000	2 836 000

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL ; trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT).

BUDGET PORTS

Vu l'avis du Conseil Portuaire du 31 mars 2015

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	211 000	211 000
Investissement	164 000	164 000
Cumul	375 000	375 000

Vote intervenu : à la majorité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL).

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	52 000.00	52 000.00
Investissement	51 282.36	51 282.36
Cumul	103 282.36	103 282.36

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL).

1.3. Convention avec l'Office municipal de tourisme pour les opérations comptables

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention à intervenir avec l'Office municipal de tourisme relative à la réalisation des opérations comptables de l'Office par les services de la commune,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve la convention à intervenir,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

1.4. Communauté de Communes du Pays Fouesnantais : commission de transfert de charges / attribution de compensation

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charge du 18 février 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 6 du 26 février 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges en date du 18 février 2015,

↳ prend acte du montant des nouvelles attributions de compensation à compter de 2015, indiquées dans le tableau suivant :

Communes	AC 2015
Bénodet	336 477,33 €
Clohars Fouesnant	30 598,03 €
Fouesnant	567 701,24 €
Gouesnac'h	- 40 121,40 €
La Forêt-Fouesnant	129 114,06 €
Pleuven	67 079,38 €
Saint-Evarzec	1 182 684,44 €
TOTAL	2 273 533,08 €

2 FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE

2.1. Fournitures scolaires – crédits pour 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2015, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2015
Elémentaires	34.68 € par élève
Maternelles	

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

2.2. Activités et transports périscolaires – crédits pour 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ fixe les crédits des activités et transports périscolaires destinés aux élèves de la commune pour 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2015
Elémentaires	24.70 € par élève
Maternelles	7.52 € par élève

- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

2.3. Ecole Notre Dame d'Espérance – participation communale 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ décide d'arrêter à la somme de **285 181.96 €** le montant de la participation communale pour 2015 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :
- **191 726.90 €** au titre du contrat d'association,
 - **53 470.00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
 - **7 976.40 €** au titre de la dotation pour les fournitures scolaires,
 - **4 255.06 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
 - **3 621.60 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,
 - **24 132.00 €** au titre de la dotation pour l'organisation des TAP,

- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

3 CULTURE – COMMUNICATION

4 SOLIDARITES

5 VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE

Néant

6 CADRE DE VIE - TRAVAUX

6.1. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement du réseau de télécommunication sur le territoire communal – programme 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention à intervenir,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Fouesnant et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais relative aux travaux d'effacement du réseau de télécommunication, secteur de Kerlosquen – programme 2015,
- ☞ prend acte de la dépense correspondante à la charge de la commune estimée à 117 828.58 €,
- ☞ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

7 URBANISME

Néant

8 EAU & ASSAINISSEMENT

8.1. Service public d'eau potable – avenant n° 2 au contrat d'affermage

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu le contrat conclu entre la commune de Fouesnant et la société Lyonnaise des eaux France, le 17 mars 2010, entré en vigueur le 1^{er} avril 2010, pour une durée de huit ans et arrivant à échéance le 31 mars 2018, relatif à la délégation du service de production et de distribution d'eau potable,

Vu l'avenant n° 1 à ce contrat conclu le 26 juillet 2010 ayant pour objet de la modification des articles 22 et 29 du règlement de service pour tenir compte du mode de tarification été-hiver prévu dans le contrat d'affermage,

Vu le projet d'avenant n° 2 à ce contrat,

Vu la décision de la commission de délégation de service public du 18 mars 2015,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL ; trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT) :

- ☞ approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable,
- ☞ autorise le Maire à signer ce document ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

8.2. Service public d'assainissement – avenant n° 2 au contrat d'affermage

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu le contrat conclu entre la commune de Fouesnant et la société Lyonnaise des eaux France, le 17 mars 2010, entré en vigueur le 1^{er} avril 2010, pour une durée de 8 ans relatif à la délégation du service public d'assainissement collectif,

Vu l'avenant n° 1 à ce contrat conclu le 26 juillet 2010 ayant pour objet la modification de l'article 36.2 du règlement de service pour tenir compte du mode de tarification été-hiver prévu dans le contrat d'affermage,

Vu le projet d'avenant n° 2 à ce contrat,

Vu la décision de la commission de délégation de service public du 18 mars 2015,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL ; trois abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN et Christophe CLEMENT) :

- ↳ approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

9.1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en date du 26 février 2015,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve la modification suivante apportée à l'article 2 des statuts de la CCPF traitant des compétences de cet EPCI :

Article 2 : la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais exerce selon les dispositions de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences suivantes :

13) *Itinéraires cyclables* :

- *élaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables*
- *création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.*

INFORMATION

- ↳ **Compte rendu de la délégation donnée au Maire (actions en justice, déclarations d'intention d'aliéner, marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1^{er} janvier au 31 mars 2015)**

1.A. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

1.B. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

1.C. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2015)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.

DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

Néant

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que M. Vincent ESNAULT a, par courriel reçu en Mairie le jeudi 2 avril 2015, adressé une liste de questions, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1. Mise à jour des actions au contentieux :

Cf. information 1 a.

2. Délivrance du permis SCI Pyva :

Pas de nouveau permis.

3. Délivrance du permis Jan à Sainte-Anne :

Pas de nouveau permis.

4. Prix de revient d'un repas et provenance d'approvisionnement pour les cantines (et donc pourcentage du bio) :

Le prix de revient d'un repas est d'environ 4.70 €. Le pourcentage du bio n'est pas précis mais l'approvisionnement en bio (laitage) et en circuits courts se fait progressivement notamment pour la viande et le poisson. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation en la matière.

5. Extension de mairie (projet, prix, surplus des études) :

Le coût estimatif des travaux avant appel d'offres est d'environ 1 500 000 €. A l'origine, il était de l'ordre de 1 900 000 €. Le coût de la maîtrise d'œuvre ne sera pas dépassé.

6. Sentier côtier / calendrier des travaux :

Les travaux entre la plage des Oiseaux et le Sémaphore sont terminés. Les travaux restant à réaliser le seront pour la fin du mois d'avril. Le sentier côtier sera donc ouvert au public à cette échéance. Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de ce chantier ne relève pas seulement de sa responsabilité mais aussi de celle de l'État.

7. Bilan des grandes marées+ études, rapport des scientifiques sur la dune de Cleut Rouz :

Monsieur HENAFF, sous convention avec l'UBO, travaille sur le recul du trait de côte pour l'ensemble du littoral Fouesnantais.

8. Point d'information sur votre action concernant le camping de Lantecoste/BOT CONAN ainsi que la taxe de séjour versée par les propriétaires, plage de Bot Conan (suivi de qualité) :

Cette affaire fait l'objet d'un contentieux.

Monsieur RIHANI informe l'Assemblée que de nouvelles constructions ont été effectuées sur le camping.

9. Point d'information sur la mise en place de la commission de surveillance de kerambris :

Cette commission est du ressort de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

10. Point sur la création d'une commission locale de suivi des zones humides (engagement pris en conseil municipal) :

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligations en la matière.

11. Point sur le contrat de lutte contre les marées vertes (% des agriculteurs engagés, concentrations et flux de nitrates, SAU engagées, coût total de la station algues vertes de Kerambris, bilan d'exploitation) :

Cette thématique est du ressort de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. Des informations seront communiquées ultérieurement, notamment une fois le rapport de la mission interministérielle rendu et lorsque les données seront fiables.

12. Permis Prigent :

Pas de permis en cours mais un certificat d'urbanisme positif délivré le 9 décembre 2014.

13. Enquête publique sur Penfallut :

Le dossier sera déposé aux services de l'État de façon imminente.

Fouesnant, le 13 avril 2015

**Le Maire,
Roger LE GOFF**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. Le Goff", written over the printed name of the Mayor.